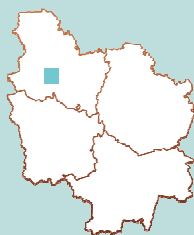




SAINTS-EN-PUISAYE : UNE IMPLICATION LOCALE FORTE POUR LA RECONQUETE DU CAPTAGE



Contacts :

- Chambre d'Agriculture de l'Yonne : Edith Foucher et Valérie Duchênes
Tél.: 03.86.94.22.22
- Mairie de Saints-en-Puisaye : M. Jean Massé, maire, conseiller général du canton de St-Sauveur-en-Puisaye, président du SIAEP de Toucy
Tél.: 03.86.45.55.72
- Agence de l'eau Seine-Normandie - Direction territoriale Seine-amont
2 bis rue de l'Ecrivain - 89100 Sens
Sophie Morvannic, chargée d'opérations "Agriculture" - Tél.: 03.86.83.16.41
Arnaud Hébert, chargé d'opérations "Collectivités et Industries" - Tél.: 03.86.83.16.56

Localisation et caractéristiques géologiques

La commune, à l'intersection de deux régions naturelles

Saints-en-Puisaye est une petite commune rurale en limite de deux régions naturelles et contrastées : la Puisaye et la Forterre.

La Puisaye Crétacé est une région humide avec des sols majoritairement sableux à argileux. La circulation des eaux tant souterraines que de surface, est importante. Le paysage est à

dominante bocagère ou forestière, avec des parcelles enherbées et peu de culture.

La Forterre, fait partie des Plateaux de Bourgogne. C'est une région sèche avec des sols superficiels filtrants et un paysage typique d'openfields.

Le captage, une source à faible débit mais stratégique pour le secteur

Le captage de la source du Gondard est situé à proximité du village de Saints, en bordure du ru d'Injeron, proche d'une route communale. Il est entouré de parcelles de cultures et de parcelles d'herbe.

L'alimentation en eau potable (AEP) de la commune est gérée par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Toucy.

La source du Gondard prend naissance à la faveur d'une faille. Cette résurgence présente un débit de 90m³/h. La source constitue une ressource d'appoint en période de fortes consommations sur les autres ressources du Syndicat. Elle alimente les 1 000 habitants des 5 communes desservies.

Des systèmes agricoles variés malgré une dominante de systèmes céréaliers

Le bassin d'alimentation de la source, exclusivement rural et agricole, présente une surface de 3200 ha, réparti sur 5 communes, sur laquelle 51 exploitations sont présentes.

Dans ce secteur, l'occupation des sols est essentiellement agricole, avec des systèmes de production très variés allant d'exploitations spécifiquement céréalières à des systèmes spécialisés en élevage.



!!
Rendre compte des actions en cours, de ce qui marche et ne marche pas, c'est donner vie au projet.

Jean Massé, maire de Saints !!

!!
L'implication du SIAEP dès l'origine du projet a été déterminante.



Contexte local

Fortes teneurs en nitrates chroniques et turbidité

Depuis les années 60, les teneurs en nitrates ont évolué de façon significative pour dépasser la valeur des 50mg/L au début des années 1990. Par la suite, des pics jusqu'à 65mg/L ont été enregistrés ponctuellement. La turbidité est également présente et semble très liée aux phénomènes atmosphériques de surface. Les résidus de produits phytosanitaires font l'objet d'une vigilance.

Le SIAEP de Toucy, confronté à des dépassements de normes en nitrates et résidus de produits phytosanitaires sur certains de ses captages d'eau potable, a entamé une réflexion dès 2003 pour la protection de ses ressources. Il a dû limiter l'utilisation de l'eau de la source des Gondards à cause du taux de nitrates qui dépasse la norme réglementaire de 50 mg/l.

Démarche

Une implication forte des élus pour mobiliser des compétences

La réflexion a d'abord mobilisé la Chambre d'agriculture, les agriculteurs, les élus locaux, les services de l'état (DDASS, DDAF, DIREN), puis a été élargie dans le cadre de l'intersyndicat Puisaye-Forterre car d'autres SIAEP ont des problèmes semblables de qualité sur leur ressource.

Le Syndicat des eaux pouvait opter pour la solution habituelle du traitement des eaux, mais la décision des élus a été très ferme : le **moins possible de traitement**. Ils ont souhaité engager une action de prévention pour améliorer la qualité de l'eau potable, plutôt que d'installer une unité curative, ce qui n'aurait solutionné le problème que sur son volet santé publique et non en termes de préservation de la ressource.

HISTORIQUE

2002 : réalisation d'un diagnostic hydrogéologique pour délimiter le BAC.

2003 : constitution d'un comité de pilotage composé des membres du SIAEP, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, des services d'Etat et des représentants des agriculteurs.

2007 : construction d'une station d'eau potable équipée de filtres à sable pour le traitement de la turbidité et de filtres de charbon actif pour adsorption des pesticides. Elaboration d'un programme de prévention sur 6 ans pour réduire les taux de nitrates.

Les élus se sont donc engagés vers une solution plus ambitieuse, la préservation durable de la ressource et la concertation avec les acteurs. Un agent du SIAEP a été mis à disposition pour animer le programme d'actions auprès des collectivités et des divers acteurs du territoire.

Pour assurer une concertation efficace, les actions de communication ont dès le départ pris en compte tous les acteurs : les techniciens des coopératives céréalières, de négoce, de la Chambre d'agriculture ont été invités au même titre que les agriculteurs du bassin. Bulletins municipaux et bulletins techniques relaient régulièrement l'information sur l'avancée des actions, en toute transparence. En rendant compte des actions en cours, de ce qui marche ou qui ne marche pas, le projet prend vie auprès de tous.



Les objectifs du départ

L'objectif principal est de construire et de mettre en œuvre une politique de protection de la ressource en eau. Pour atteindre cet objectif, les moyens à mettre en œuvre demandent dialogue, concertation et partenariat. Il s'agit de faire évoluer l'ensemble de l'agriculture du territoire vers des productions « économes en intrants ». Cela implique de maintenir certains types de production comme les élevages utilisant l'herbe.

La démarche proposée est volontaire pour les agriculteurs. Elle prend en compte la vulnérabilité du parcellaire et les types de production. Le programme est donc spécifique et adapté au contexte des exploitations.

Les attendus portent sur :

- Le changement de pratiques culturales ou de

systèmes de production,

- La démonstration de l'importance d'un dialogue local et concerté pour répondre aux attentes des consommateurs d'eau et aux collectivités locales,
- La valorisation des multi-compétences de la Chambre d'agriculture en matière d'expertise du territoire, d'expertise technique et économique et de rôle de médiation,
- La mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires pour trouver des solutions concertées et acceptables sur les plans environnementaux et économiques.
- L'amélioration de la qualité de l'eau en évitant des investissements de traitement curatif trop coûteux.

Bilan : réussites et difficultés

Les facteurs de réussite

- **Les porteurs du projet sont très investis** et reconnus sur le BAC
- **Les diagnostics et le programme d'actions sont adaptés au territoire** et ont été élaborés **en concertation avec les agriculteurs** : enquêtes individuelles, réunion d'information, formation, journée de démonstration, essais mis en place sur le BAC, etc.
- La collectivité de **Saints a accepté de modifier des pratiques** pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau.
- **Le milieu réagit rapidement aux phénomènes de surface**, permettant des résultats rapides sur la qualité de l'eau.
- La multiplicité des systèmes de production présents offre la **flexibilité** nécessaire pour rendre possible les changements (ex : possibilité de mettre en place de l'herbe car l'élevage est très présents)

Les difficultés rencontrées

- Les systèmes de production actuels sont adaptés à une situation technique et économique donnée. **Les changements sont longs à intégrer** et ils doivent s'inscrire dans le projet de l'exploitation à échéance de 2 à 5 ans.
- Les **agriculteurs** se sentent « **montrés** » du doigt.
- **Les particuliers sont difficiles à sensibiliser** et à informer (peu de support de communication)

Perspectives

- Conforter les changements.
- Trois exploitations sont en cours de conversion en agriculture biologique. Les surfaces en bio passeront de 300 ha à 700 ha.

Sources :

- Fiche « approches territoriales du développement agricole pour la protection de la qualité de l'eau potable » : <http://agriculture.gouv.fr>
- Fiche « dialogue local autour de la source des Gondards » : www.afip.asso.fr



Agence de l'eau Seine-Normandie
Direction Territoriale Seine-amont
2 bis rue de l'Ecrivain
89 100 SENS
Tél : 03.86.83.16.50
Fax : 03.86.95.23.73
www.eau-seine-normandie.fr



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



Agence pour l'environnement
et le développement soutenable



ALTERRE BOURGOGNE
9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr